

# PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2015-10-16

**À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal, tenue à 9 h le 16 octobre à la salle du conseil au 135, rue Main, North Hatley

**SONT PRÉSENTS** la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar, Messieurs Claude B. Meilleur, Patrick Clowery et Jacques Bogenez, Vincent Fontaine

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

**EST AUSSI PRÉSENTE** Liane Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions des citoyens et visiteurs
4. Adoption du règlement d'emprunt n° 2015-13
5. Soumission pour bâtiment multifonctionnel
6. Clôture de la séance

15-10-16.01

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 9 h et déclare la séance ouverte.

15-10-16.02

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ**

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-10-16.03

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS**

Aucun visiteur

15-10-16.04

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2015-13**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR**

**ET RÉSOLU** le conseil adopte le règlement d'emprunt n° 2015-13 décrétant des travaux de rénovation pour le bâtiment sis au 4765, chemin Capelton.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-10-16.05

### **SOUSSION POUR BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL**

**ATTENDU QUE** la municipalité a demandé des soumissions pour la rénovation du bâtiment multifonctionnel et n'en a reçue qu'une, soit celle de :

**Construction Guy Sébas** 1 033 600 \$

**ATTENDU QUE** cette soumission est de loin supérieure au budget de 800 000 \$ que la municipalité a prévu à cette fin;

**ATTENDU QU'**il y a lieu dans les circonstances de ne pas retenir la soumission de Construction Guy Sébas et de retourner en soumission après avoir révisé les besoins de la municipalité;

PROCÈS-VERBAL  
CANTON DE HATLEY

**PAR CONSÉQUENT  
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

**ET RÉSOLU QUE** la municipalité du Canton de Hatley n'accepte pas la soumission reçue de Construction Guy Sébas et retourne en soumission avec un devis modifié;

**QUE** Construction Guy Sébas soit avisée que sa soumission n'est pas retenue et que sa garantie de soumission lui soit retournée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

15-10-16.06

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 9 h 05.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Martin Primeau  
Maire

---

Liane Breton  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière